

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 28 (2001)
Heft: 5

Artikel: L'euro : regard suisse sur l'euro
Autor: Manouk, Georges / Bonoli, Ignazio / Tschanz, Pierre-André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-913107>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

universel

d'importance et de portée géographique limitées. Afin de pouvoir commercer raisonnablement dans ce labyrinthe monétaire, banquiers et commerçants utilisèrent une sorte de corbeille monétaire avec de l'«argent» internationalement reconnu. Au Moyen Âge, ce furent les ducats vénitiens et les fiorinis florentins – attestation du rôle dominant de ces centres commerciaux italiens. Au 16^e siècle, le pôle économique se déplaça vers la péninsule ibérique. Les rois espagnols transformèrent l'argent pillé dans le Nouveau Monde en une monnaie, le peso, qui s'imposa en quelques décennies sur les marchés mondiaux et jusqu'en Chine. Aux 19^e et 20^e siècles, la livre sterling anglaise et le dollar américain prirent la relève comme monnaies de référence. Mais il

n'empêche que le désir de simplifier le système monétaire ne s'est jamais estompé durant tout ce temps. La pièce de cinq francs en argent de l'Union monétaire latine (1865–1927) constitua une première tentative d'établir un système comptable et monétaire unifié entre la France, l'Italie, la Suisse et la Belgique. Et à côté de cette union monétaire, il y eu à peu près à la même époque une union monétaire austro-allemande (1857–1867), puis une union monétaire scandinave (1872–1932).

L'euro, un prélude?

La monnaie jouait dans le passé le rôle d'un langage universel qui permettait de surmonter les barrières linguistiques et culturelles. C'est pourquoi l'Union européenne joue la carte de l'euro, afin de renforcer le sentiment communautaire entre les citoyens des pays de l'Union économique et monétaire. Finalement, les fondateurs des Communau-

tés européennes étaient déjà convaincus que les Etats unis d'Europe ne pourraient se constituer qu'en partant de la «base» et donc qu'il fallait commencer par les domaines jugés moins délicats politiquement: l'établissement dans la durée d'un marché unique en guise d'avant-poste sur la voie de l'unité politique. L'euro représente donc le dernier élément de ce processus entamé au lendemain de la guerre.

Le projet d'une monnaie unique européenne prit corps dans les années septante. Des turbulences sur le cours des changes menaçaient alors la création du marché unique. En 1979 furent mises en place des directives plus sévères et l'écu introduit comme valeur de référence. Ce processus gagna une nouvelle dynamique au milieu des années quatre-vingts à l'initiative du Parlement européen et du président de la Commission européenne Jacques Delors. La chute du Mur de Berlin et la réunification de l'Allemagne contribuèrent à accélérer →

Regard suisse sur l'euro

La révolution se fera en douceur, mais ce sera tout de même une révolution: dès le 1^{er} janvier 2002, les monnaies nationales de 12 pays européens disparaîtront pour laisser le champ libre à une monnaie unique: l'euro.

Durant une courte période transitoire, en règle générale jusqu'au 28 février, les monnaies des pays concernés seront encore valables parallèlement à l'euro – sauf en France (17 février), en Irlande (9 février) et en Allemagne, où il n'y aura pas de période de transition puisque le mark sera retiré de la circulation le 31 décembre 2001.

Le délai légal de validité des monnaies sera suivi d'une période durant laquelle il sera possible encore d'échanger les anciens billets de banques (en général jusqu'à fin juin ou fin 2002, à quelques exceptions près).

Les directives concernant la récupération des pièces de monnaie sont identiques et les échéances varient d'un pays à l'autre; afin de faciliter le passage à l'euro, quelques pays ont déjà décidé d'ouvrir les guichets bancaires les 31 décembre 2001 et 1^{er} janvier 2002.

Comme chacun le sait, la Suisse ne fait pas partie de la zone euro; le passage à la monnaie unique ne pose donc pas de pro-



Mère Helvetia à Bâle dans l'attente de l'euro.

rants et de magasins, de même que les CFF, accepteront les paiements en euro tout comme ils acceptaient jusqu'à maintenant les différentes monnaies étrangères. Rappelons que, l'année dernière, les hôtes étrangers ont dépensé en Suisse 13 milliards de francs et que les touristes provenant de la zone euro représentent deux tiers des nui-tées d'étrangers.

Les changements seront notamment plus importants pour les Suisses de l'étranger puisque la monnaie de leur pays de résidence disparaîtra et que l'euro deviendra la monnaie de référence par rapport au franc suisse. En substance, à part le changement de monnaie, rien ne change par rapport au franc suisse. Il en va de même dans les rapports avec les monnaies des autres pays d'Europe ou d'outre-mer. Au fait, il y aura une grande nouveauté pour les habitants des pays à monnaie faible: l'introduction ou plutôt la réintroduction du centième, tel que nous le connaissons depuis toujours, nous autres Suisses, sous la forme du centime.

Ignazio Bonoli

Traduit de l'italien par Georges Manouk et en français par Pierre-André Tschanz